

Saint-Lucien, le 5 juin 2019

**Objet: Modification de l'échéancier du processus de
 municipalisation des chemins privés**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous aviser que l'échéancier proposé initialement pour la réalisation des travaux de municipalisation des chemins privés du Domaine où vous êtes propriétaire sera revu. De façon spécifique, notez qu'il n'y aura pas de tenue de registre le 19 juin 2019 sur des règlements d'emprunt concernant les travaux pour la municipalisation de chemins.

Avec les travaux pour la municipalisation du Domaine du Rêve qui ont débuté au mois de mai 2019, nous avons été confrontés à des difficultés qui nous laissent présumer qu'il faudra prendre beaucoup plus de temps afin de rencontrer toutes les personnes concernées avant le début des travaux. Comme cela donne plus de 70 rencontres personnelles avec des négociations pour la plupart directement sur le terrain pour tous les domaines concernés, nous croyons qu'il sera impossible de suivre l'échéancier proposé initialement. Il n'y aura donc pas d'adoption de règlements d'emprunt concernant les travaux pour la municipalisation de chemins en juin de cette année.

Dans le cas du Domaine du Rêve, plusieurs propriétaires concernés ne sont pas venus s'informer à l'avance des conséquences des travaux sur leur terrain ou sur leur environnement. Ceci a eu pour résultat, qu'au commencement des travaux un grand nombre de personnes ont été surprises des effets de ceux-ci. Il y a eu abondance de commentaires

négatifs inappropriés jumelés à des demandes de modifications des plans initiaux, et ce au moment même où la machinerie était sur le terrain. Ces modifications risquent de faire augmenter le coût des travaux et ceux de la surveillance faite par les professionnels. Certains de ces commentaires négatifs ont été générés par un petit nombre de personnes qui étaient contre le projet au départ. Auraient-ils trouvé là un moyen de mettre les bâtons dans les roues de la municipalisation des chemins privés alors que la majorité des citoyens concernés est pour; la question mérite d'être posée.

Comme nous ne souhaitons pas que cette situation se reproduise dans votre domaine, voici ce qui sera fait : une fois que tous les propriétaires auront été rencontrés et que les plans et devis auront été refaits, une nouvelle demande de soumissions pour les travaux sera effectuée. Nous pourrons à ce moment-là vous présenter un nouveau coût annuel à payer pendant 25 ans et vous pourrez à la suite de l'adoption d'un règlement d'emprunt, signer le registre, si vous le souhaitez.

Dans les faits, il n'y a aura pas de ralentissement du rythme de travail dans ce dossier puisque les rencontres avec les propriétaires sont effectuées sans relâche. Dès que celles-ci seront complétées, vous serez informé du nouvel échéancier.

D'ailleurs, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec l'inspecteur municipal, Monsieur Alain Turcotte au (819)-390-4679 afin de discuter des travaux qui affecteront votre terrain et des cessions de terrains qui devront être faites.

Espérant ces informations claires, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier